

BUDGET ANNEXE
« PREVENTION ET GESTION DES
DECHETS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 L'affectation du résultat 2022 du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
2.2 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	8
4.1 Les recettes d'exploitation du budget supplémentaire	8
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget supplémentaire	9
5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	10
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	10
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe « prévention et gestion des déchets » est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 19 janvier 2023 et de la décision modificative n°1 du 16 mars 2023 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +18,78 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +24,59 M€ en section d'investissement.

En M€	BP + DM1 2023	Proposition BS 2023	Total après BS 2023
Section de fonctionnement	450,84	18,78	469,62
Section d'investissement	57,63	24,59	82,21

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

A l'occasion du budget supplémentaire les résultats de l'exercice précédent sont repris.

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	18 402 685,52	0,00	-8 149,10	10 253,59
INVESTISSEMENT	6 600,55	0,00	1 951,78	8 552,33
TOTAL	25 003,24	0,00	-6 197,31	18 805,92

La section de fonctionnement du budget annexe a dégagé en 2022 un résultat positif de **10 253 K€**, en baisse par rapport à l'année précédente.

A la clôture de la gestion 2022, le résultat de clôture d'investissement est 8 552 k€, en hausse par rapport à l'année précédente.

Dès lors, le budget annexe se clôture, en 2022, avec un solde maintenu en section de fonctionnement de **10 253 K€**, ce qui augmente le volume financier de la section de fonctionnement et en conséquence améliore le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et un solde maintenu en section d'investissement de **8 552 k€** permettant de financer les équipements.

Le budget supplémentaire 2022 reprend les résultats décrits ci-dessus.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe « prévention et gestion des déchets » suite au budget supplémentaire, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En K€	Voté 2022	BP +DM1 2023	BS 2023	Evolution BS 2023 en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	423 763,16	450 495,10	459 019,32	8 524,22	2%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	413 383,33	420 316,31	422 874,93	2 558,62	1%
Epargne de gestion courante (EBG)	10 379,83	30 178,79	36 144,39	5 965,61	20%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	2%	7%	8%		18%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	6 158,54	7 651,14	9 051,14	1 400,00	18%
Résultat exceptionnel large	-6 158,54	-7 651,15	-9 051,14	-1 400,00	18%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	4 221,29	22 527,64	27 093,25	4 565,61	20%
Taux d'épargne de gestion	1%	5%	6%		18%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2 367,92	2 806,14	2 799,59	-6,56	0%
<i>Recettes réelles</i>	423 763,16	450 495,10	459 019,32	8 524,22	2%
<i>Dépenses réelles</i>	419 541,87	427 967,46	434 725,66	6 758,21	2%
Epargne brute (EBE)	4 221,29	22 527,64	24 293,66	1 766,02	8%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	1%	5%	5%		6%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	10 667,05	10 947,05	30 947,05	20 000,00	183%
Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	36 587,38	18 805,92	18 805,92	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	-6 445,76	11 580,59	-6 653,39	-18 233,98	-157%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-2%	3%	-1%		-156%

Avec l'accroissement plus importante des recettes que des dépenses de fonctionnement, les indicateurs d'épargne de gestion et brute s'améliorent très nettement. En effet, la reprise de l'excédent de fonctionnement et les recettes supplémentaires issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères combinées aux efforts pour contenir les dépenses permettent une progression de l'épargne de gestion courante de 18% en passant de 30 179 K€ à 36 144 K€.

Le déficit d'épargne nette recule de 6 653 K€. Cet indicateur mesure l'épargne disponible après le remboursement de l'annuité de la dette (intérêts et capital) pour financer les équipements bruts. En effet, le remboursement du capital de la dette est à hauteur de 30 947 k€ suite au budget supplémentaire.

2.3 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets ».

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock prévisionnel de la dette au 31/12/2023 ¹	Variation prévisionnelle du stock de la dette sur l'exercice 2023
Volume	97 113 K€	30 947 K€	2 806 K€	27 372 K€	94 980 K€	-2,20%

Dont mise en réserve
Emprunts obligataires :
1 442 k€ en 2023¹

Avec l'autofinancement dégagé, le besoin de financement de la section d'investissement diminue. Ainsi, le recours à l'emprunt baisse de 2 003 K€. Compte tenu du montant du remboursement de capital 2023, cela permettra de diminuer le niveau de la dette au 31 décembre 2023 de près de 2,20% par rapport au 1^{er} janvier 2023.

¹ La mise en réserve au titre des emprunts obligataires n'impacte pas l'encours restant dû au 31/12/2023

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Aucun ajustement du volume des autorisations de programme n'est prévu au budget supplémentaire.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP+DM 1 2023	BS 23	Total après BS	Evolution BS 2023	
					en M€	en %
Recettes réelles	423 763 K€	450 495 K€	8 524 K€	459 019 K€	8 524 K€	2%
Recettes de gestion courante	423 763 K€	450 495 K€	8 524 K€	459 019 K€	8 524 K€	2%
013 - Atténuations de Charges	1 232 K€	1 164 K€	0 K€	1 164 K€	0 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 280 K€	24 498 K€	-3 000 K€	21 498 K€	-3 000 K€	-12%
73 - Impôts et taxes	350 389 K€	402 108 K€	11 537 K€	413 644 K€	11 537 K€	3%
74 - Dotations et participations	33 568 K€	14 598 K€	-12 K€	14 586 K€	-12 K€	0%
75 - Autres produits de gestion courante	10 294 K€	8 127 K€	0 K€	8 127 K€	0 K€	0%
Autres recettes de fonctionnement	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
76 - Produits financiers						
77 - Produits exceptionnels						
Recettes d'ordre	452 K€	346 K€	0 K€	0 K€	-346 K€	-100%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	452 K€	346 K€	0 K€	346 K€	0 K€	0%
Total recettes d'exploitation	424 216 K€	450 841 K€	8 524 K€	459 365 K€	8 524 K€	2%
002 - Excédent reporté	18 403 K€		10 254 K€	10 254 K€	10 254 K€	
Total des Recettes d'exploitation cumulées	442 618 K€	450 841 K€	18 778 K€	469 619 K€	18 778 K€	4%

Les recettes de fonctionnement sont réévaluées à la hausse (+18 778 K€), soit +4% par rapport au voté 2022.

La prévision de recettes relatives à la redevance spéciale est diminuée de -3 000 K€ pour atteindre un plateau de de l'ordre de 13 000 K€.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est quant à lui, augmenté de 11 536 K€ et porté à 413 844 k€, afin d'ajuster la prévision effectuée au budget primitif au produit notifié. Cet ajustement tient compte d'une évolution plus importante des bases fiscales +7,1 % correspondant à l'inflation.

Enfin, un autre ajustement est réalisé par rapport aux prévision du BP, pour un montant de -12 K€ à la suite de la notification par la Préfecture du montant du FCTVA.

Il s'ajoute la reprise du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 10 254 K€.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP+DM 1 2023	BS 23	Total après BS	Evolution BS 2023	
					en M€	en %
Dépenses réelles	419 542 K€	427 967 K€	3 959 K€	431 926 K€	3 959 K€	1%
Dépenses de gestion courante	413 383 K€	420 316 K€	2 559 K€	422 875 K€	2 559 K€	1%
011 - Charges à caractère général	279 553 K€	292 554 K€	1 167 K€	293 721 K€	1 167 K€	0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 469 K€	126 654 K€	0 K€	126 654 K€	0 K€	0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 857 K€	1 109 K€	1 392 K€	2 500 K€	1 392 K€	126%
Autres dépenses d'exploitation	6 159 K€	7 651 K€	1 400 K€	9 051 K€	1 400 K€	39%
66 - Charges financières	2 368 K€	2 806 K€		2 806 K€	0	0%
67 - Charges exceptionnelles	1 442 K€	4 745 K€	1 400 K€	6 145 K€	1 400 K€	203%
Dépenses d'ordre	23 076 K€	22 874 K€	14 819 K€	37 693 K€	14 819 K€	65%
023 - Virement à la section d'investissement		0	13 684 K€	13 684 K€	13 684 K€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	23 076 K€	22 874 K€	1 135 K€	24 009 K€	1 135 K€	5%
Total dépenses d'exploitation	442 618 K€	450 841 K€	18 778 K€	469 619 K€	18 778 K€	4%
002 - Déficit reporté		0				
Total dépenses d'exploitation cumulées	442 618 K€	450 841 K€	18 778 K€	469 619 K€	18 778 K€	4%

Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires pour apporter les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique « prévention et gestion des déchets » à l'échelon de la Métropole au cours du second semestre 2023 pour 18 778 K€. Au total, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 atteindront ainsi 469 819 K€, soit +4% par rapport à 2022.

Le principal ajustement concerne les dépenses d'ordre pour lequel l'équilibre entre les recettes et les dépenses réelles permet de dégager un autofinancement (Chapitre 023) supplémentaire de 13 884 K€ consécutif d'une part, à la reprise de l'excédent reporté et, d'autre part, au produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères supplémentaire.

Les ajustements en dépenses réelles, sont quant à eux, principalement portés par l'inscription de crédits supplémentaires en charges à caractères générales +1 167 K€, les charges de gestion courantes + 1 392 K€ concernant principalement l'annulation de titres et des rattachements et les charges exceptionnelles + 1 400 K€ relatives aux créances éteintes.

Le virement à la section d'investissement s'établit à 13 884 K€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP+DM 1 2023	BS 23	Total après BS	Evolution BS 2023	
					en M€	en %
Dépenses réelles	58 378 K€	57 281 K€	20 000 K€	77 281 K€	20 000 K€	35%
Dépenses d'équipement	47 711 K€	46 333 K€	0 K€	46 333 K€	0 K€	0%
Total des opérations d'équipement	47 711 K€	46 333 K€	0 K€	46 333 K€	0 K€	0%
Dépenses financières	10 667 K€	10 947 K€	20 000 K€	30 947 K€	20 000 K€	183%
13 - Subventions d'investissement				0 K€	0 K€	
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 667 K€	10 947 K€	20 000 K€	30 947 K€	20 000 K€	183%
Dépenses d'ordre	3 836 K€	346 K€	4 586 K€	4 932 K€	4 586 K€	1326%
040 - Opérations de transfert entre sections	452 K€	346 K€	0 K€	346 K€	0 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	3 383 K€		4 586 K€	4 586 K€	4 586 K€	
Total dépenses d'investissement	62 213 K€	57 626 K€	24 586 K€	82 212 K€	24 586 K€	43%
001 - Solde d'exécution négatif						
Total dépenses d'investissement cumulées	62 213 K€	57 626 K€	24 586 K€	82 212 K€	24 586 K€	43%

Les ajustements de crédits en dépenses d'investissement cumulées s'établissent à 24 586 K€, soit une hausse de 43 % par rapport aux prévisions 2023.

Il n'est pas prévu des crédits supplémentaires en matière de dépenses d'équipement, les ajustements opérés concernent des transferts de crédits entre opérations, au regard de l'avancement des projets investissement.

Cependant, les crédits supplémentaires en recettes de la section de fonctionnement² permettent de dégager un autofinancement d'un montant de 10 828 K€ cumulé au résultat reporté de la section d'investissement d'un montant de 8 552 K€ conduit la Métropole à mettre en place une stratégie de désendettement en augmentant le remboursement des emprunts à hauteur de 20 000 K€.

² Résultat reporté de la section de fonctionnement et recettes supplémentaires issues du produit de TEOM

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En K€	Total voté 2022	BP+DM 1 2023	BS 23	Total après BS	Evolution BS 2023	
					en M€	en %
Recettes réelles	29 153 K€	34 753 K€	-3 372 K€	31 381 K€	-3 372 K€	-10%
Recettes d'équipement	14 617 K€	30 553 K€	-2 003 K€	28 550 K€	-2 003 K€	-7%
13 - Subventions d'investissement	168 K€	1 178 K€		1 178 K€	0	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 516 K€	29 375 K€	-2 003 K€	27 372 K€	-2 003 K€	-7%
21 - Immobilisations corporelles	933 K€			0	0	
Recettes financières	14 536 K€	4 200 K€	-1 369 K€	2 831 K€	-1 369 K€	-33%
10 - Dotations, réserves	2 952 K€	4 200 K€	-1 369 K€	2 831 K€	-1 369 K€	-33%
1068 - Autres réserves	11 584 K€					
Recettes d'ordre	26 460 K€	22 874 K€	19 405 K€	42 279 K€	19 405 K€	85%
021 - Virement de la section de fonctionnement			13 684 K€	13 684 K€	13 684 K€	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 076 K€	22 874 K€	1 135 K€	24 009 K€	1 135 K€	5%
041 - Opérations patrimoniales	3 383 K€		4 586 K€	4 586 K€	4 586 K€	
Total recettes d'investissement	55 613 K€	57 626 K€	16 034 K€	73 660 K€	16 034 K€	28%
001 - Solde d'exécution positif	6 601 K€		8 552 K€	8 552 K€	8 552 K€	
Total des recettes d'investissement cumulées	62 213 K€	57 626 K€	24 586 K€	82 212 K€	24 586 K€	43%

Les recettes d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets » enregistrent une hausse de 24 586 K€ résultant essentiellement des recettes d'ordre 19 405 K€ dont 13 684 K€ de virement de la section de fonctionnement et du résultat d'investissement reporté 8 552 K€.

Les recettes réelles d'investissement diminuent, quant à elles, de 3 372 K€, soit -10 % par rapport aux prévisions 2023. Cette baisse résulte d'une part, de l'ajustement de l'emprunt d'équilibre (-2 003 K€) et des recettes issues du FCTVA (-1 369 K€) suite à la notification de la Préfecture.